

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2026-14

OBJET : Souscription d'emprunt pour financer la rénovation du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Francois BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESSAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY

ÉTAIENT ABSENTS : MM Christophe BERTAUD ,Julien DURESSAY et Franck PETITEUILS

M. Jean-Luc FOUILLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité

(38)

M. le Président rappelle que, pour financer l'extension et la rénovation du siège du SDEER, le Comité du SDEER, réuni le 4 avril 2025, a prévu qu'il puisse être fait appel à l'emprunt.

Le montant des travaux et des diverses prestations d'accompagnement sont actuellement estimées à 2 800 000 euros HT et 1 500 000 euros HT pour l'extension et la rénovation, respectivement. Une première tranche de prêt de 2 800 000 euros a été souscrite à l'automne 2025 pour le financement de l'extension du siège, avec remboursement sur 15 ans.

Une seconde tranche de prêt de 1 500 000 euros a été sollicitée auprès de cinq établissements bancaires pour le financement de la rénovation de la partie existante du siège, pour souscription en février 2026 et remboursement sur 10 ans.

M. le Président présente en séance les offres de prêt reçues.

¤ ¤

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Vu la délibération du Comité syndical du 4 avril 2025,

Vu le code général de collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,

Vu la capacité d'emprunt du SDEER en 2026,

Vu les offres de prêt présentées :

1 - Décide de souscrire un emprunt de 1 500 000 euros à taux fixe et à remboursements mensuels pour le financement d'investissements : la rénovation de la partie existante du siège du SDEER ;

2 - Accepte l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne du 20 janvier 2026, ayant les caractéristiques suivantes :

- montant du contrat : 1 500 000 euros ;
- durée du contrat : 10 ans (120 mois) ;
- taux d'intérêt annuel fixe : 3,37 % ;
- amortissement progressif à échéances mensuelles constantes ;
- commission d'engagement : 1 500 euros ;

3 - Mandate M. le Président, M. le 2^{ème} Vice-président ou M. le directeur du SDEER pour signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*